

le projet du grand Toronto, ou projet Hum-ber, la participation provinciale est de 37½ p. 100 et la participation du gouvernement municipal, de 25 p. 100.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire à quelle date cette formule de répartition des frais a été établie?

L'hon. M. Dinsdale: Je crois que la loi a été adoptée en 1953. On l'a appliquée pour la première fois en 1960, dans le projet de la Thames supérieure.

L'hon. M. Pickersgill: A-t-on appliqué une autre formule dans les aménagements de la rivière Grand?

L'hon. M. Dinsdale: Je crois que le projet de la Grand a été conçu spécialement pour ce cours d'eau, mais si je me souviens bien, la formule appliquée à été à peu près la même.

L'hon. M. Pickersgill: L'aménagement de la Grand n'a-t-il pas été entrepris avant 1953?

L'hon. M. Dinsdale: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Ainsi, cette collaboration avec les provinces n'est pas nouvelle.

M. Hamilton (York-Ouest): Je ne crois pas qu'on m'ait jamais accusé de faire un discours pour le plaisir de dire la même chose qu'un autre et je n'ai pas l'intention de faire un tel discours maintenant. Je ne veux pas non plus enlever au ministre le temps dont il pourrait se servir pour répondre à des questions sur un point important. Toutefois, je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas écho aux propos du député de Peel, au sujet de la satisfaction que ressentent les gens d'York-Ouest lorsqu'ils entendent la possibilité que le programme de l'organisme de conservation de la région métropolitaine de Toronto soit enfin appliqué.

Je crois que tout député est satisfait lorsqu'il s'aperçoit que le projet qui lui a tenu à cœur durant tout son mandat finit par être réalisé. C'est une entreprise qui nous tient à cœur dans notre circonscription depuis 1954, et cela pour des motifs bien évidents, notamment les nombreuses pertes de vie survenues dans York-Ouest, lors de l'ouragan Hazel. Plusieurs étapes intermédiaires ont été franchies. Je crois que l'organisme régional de conservation mérite des félicitations. Tous les gens de la région métropolitaine qui ont sans cesse signalé au gouvernement la nécessité d'achever cette entreprise méritent beaucoup de remerciements.

Je pourrais dire au député de Bonavista-Twilligate qu'il est parfois très facile de faire adopter une loi par la Chambre, mais très difficile de la faire appliquer. Nous savons donc gré au ministre du geste qu'il vient de poser.

M. Best: Je voudrais en quelques mots, faire miennes les observations qu'ont formulées les

honorables députés d'Oxford, de Peel et d'York-Ouest en ce qui a trait au crédit 295 portant sur des subventions fédérales aux provinces à l'égard de l'aménagement de barrages et d'autres ouvrages pour aider à conserver et à régir nos ressources d'eau. Ma circonscription d'Halton est pourvue de nombreux cours d'eau. Nous relevons, en effet, entièrement ou en partie de quatre administrations pour la conservation des vallées. Je veux parler des administrations de la Grand, de la Credit dont l'autorité s'étend sur une partie de ma circonscription, et des administrations du Sixteen-mile Creek et du Twelve-mile Creek dont le champ d'action ne dépasse pas les limites de ma circonscription. Notre situation, à cet égard, ressemble beaucoup à celle des circonscriptions des honorables préopinants. Il est arrivé que la population du comté d'Halton s'accroisse au rythme de 10,000 âmes par année. Vu l'essor extraordinaire que connaissent nos villes et que, chez nous, on fait de plus en plus la navette entre notre ville et Hamilton et la région métropolitaine de Toronto, il est important de mieux protéger nos cours d'eau, nos parcs et nos fermes, à des fins d'agriculture, de récréation et de sécurité.

Depuis quelques années, l'utilisation de ces ressources, surtout dans le nord de ma circonscription, s'est accrue d'une façon considérable. Par conséquent, toutes mesures propres à favoriser la préservation de ces ressources agraires et hydrauliques sont vraiment très importantes.

Cette mesure, qui comporte trois montants déterminés, deux pour l'Ontario et un pour le Manitoba, revêt certes beaucoup d'importance. J'espère seulement que cette aide sera accordée d'année en année pour d'autres canalisations d'eau, car des demandes sont présentées par les municipalités et les provinces ou quiconque désire profiter de cette aide et de cette planification.

J'estime que ce programme, ainsi que d'autres comme le programme de remise en valeur des régions rurales, présenté par le ministre de l'Agriculture et que nous avons débattu dernièrement, contribueront pour beaucoup à assurer un meilleur usage des ressources hydrauliques dans ma propre circonscription et, à vrai dire, dans bien des régions du Canada.

(Le crédit est adopté.)

Direction des régions septentrionales—

297. Administration, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables pour services rendus pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du gouvernement du Territoire du Yukon, \$1,133,935.

M. Granger: Monsieur le président, au cours d'une intervention précédente dans ce